

*En avant les victoires
de la prévention*



Formulaire d'inscription
à nous retourner avant le 30 juin 2017



OPPBT
La prévention BTP

En avant les victoires
de la prévention



Formulaire d'inscription

- À nous retourner avant le 30 juin 2017* -

Les Victoires de la prévention, c'est quoi ?

Un concours inédit, proposé par l'OPPBT, à l'occasion de ses 70 ans, pour valoriser les initiatives des professionnels en faveur de la prévention.

Qui peut participer ?

Les Victoires de la prévention s'adressent à tous les professionnels du BTP : artisans, chefs de chantier, préventeurs, CFA du BTP, petites et grandes entreprises...

La candidature doit émaner d'une entreprise dont le document unique d'évaluation des risques (DUER) a été réalisé et mis à jour en 2017 et qui n'a pas été confrontée à des accidents graves et mortels* au cours des trois dernières années (2016, 2015 et 2014).

Qui sélectionne ?

En juillet prochain, un comité de pilotage, composé d'experts de l'OPPBT, appréciera la recevabilité des dossiers et établira la liste des dossiers présélectionnés : trois dossiers finalistes par catégorie. Un jury d'experts, présidé par Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBT, examinera les candidatures finalistes et désignera un lauréat par catégorie.

Pourquoi participer ?

Les Victoires de la prévention vont mettre en valeur les participants lors de la remise des trophées. À cette occasion, une cérémonie aura lieu à Paris le 12 octobre 2017 devant 300 professionnels du BTP venus assister à un grand colloque et en présence de la presse (articles dans le magazine *PréventionBTP* et dans la presse professionnelle). Une vidéo sera offerte à tous les lauréats, ainsi qu'un logo Victoires de la prévention 2017, que les gagnants pourront exploiter dans leur propre communication.

* Un accident du travail ayant entraîné la mort, un accident du travail qui a donné lieu à une lésion permanente.

En avant les victoires
de la prévention



Formulaire d'inscription

- À nous retourner avant le 30 juin 2017* -

Vous souhaitez concourir à la catégorie **Sécurité Artisan/TPE**.

La catégorie récompense les entreprises de moins de 20 salariés ayant mis en place des actions concrètes pour faire progresser la prévention et la sécurité dans leur entreprise : aménagement du poste de travail, formation, achat d'équipement, organisation...

Renseigner les données permettant d'identifier votre entreprise :

Nom de votre entreprise : _____

Son activité principale : _____

Nombre de salariés : _____

Votre entreprise a-t-elle mis à jour son DUER en 2017 : oui non

Votre entreprise a-t-elle été confrontée à un (ou des) accident(s) grave(s) et mortel(s)* au cours des trois dernières années : oui non

Personne référente pour la candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse mail : _____

Téléphone bureau : _____ Mobile : _____

Adresse postale : _____

* Un accident du travail ayant entraîné la mort, un accident du travail qui a donné lieu à une lésion permanente.

*En avant les victoires
de la prévention*



Formulaire d'inscription

- À nous retourner avant le 30 juin 2017* -

Depuis quand menez-vous des actions de prévention dans votre entreprise ? _____

Quels sont les bénéfices observés : _____

Si vous le jugez nécessaire, joindre à votre dossier tous supports qui pourraient participer à une compréhension de votre candidature : photos, argumentaires, affiches, articles de presse...

* Formulaire à retourner avant le **30 juin 2017** par voie postale ou par e-mail :

OPPBT • Solange Delpech • Direction de la Communication
25, avenue du Général Leclerc • 92660 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
E-mail : 70ans.preventionbtp@oppbtp.fr